

- ▶ **Éditorial** P. 3  
Par M<sup>e</sup> Pierre Lemée
- ▶ **Lois de finances** P. 9  
Votre argent, ce qui vous attend en 2022
- ▶ **Actus**
- Immobilier** P. 14
- Spécial Salon de l'agriculture** P. 18  
Agriculture et alimentation : du champ à l'assiette
- International**
- Brexit, des changements plus pratiques que juridiques. Entretien avec Bertrand Basseville, notaire P. 20
- 230 millions d'enfants sans identité dans le monde. Entretien avec Laurent Dejoie, notaire P. 22
- Affaires courantes** P. 24  
Un photographe de cinéma tombé dans l'anonymat
- ▶ **Courrier des lecteurs** P. 26

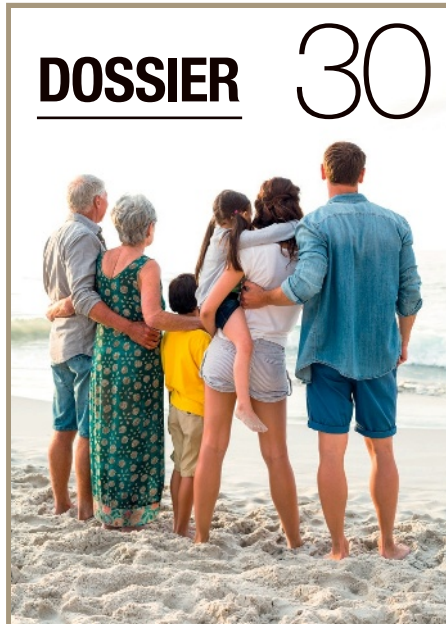


## 67

# GRAND ÂGE

### Les solutions pour aider et faire face

- ▶ « La moitié des aidants se sent seule et non soutenue moralement » P. 68  
Entretien avec Morgane Hiron, déléguée générale du collectif Je t'Aide
- ▶ **Congé de proche aidant, mode d'emploi** P. 70
- ▶ **La procuration notariée comme première étape** P. 72
- ▶ **Priorité à la famille avec l'habilitation familiale** P. 74
- ▶ **Anticiper l'avenir avec le mandat de protection future** P. 76



## DOSSIER 30

### FAMILLE RECOMPOSÉE

# LA VIE N'EST PAS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE

**L'art et la manière de veiller sur tout ce petit monde !** P. 32  
Entretien avec Hélène Courtonne, notaire

**5 questions sur l'adoption de l'enfant du conjoint** P. 34

**Donner ensemble à tous ses enfants** P. 35

**Prestation compensatoire, pension alimentaire, réversion : une vie ne chasse pas l'autre !** P. 36

**Famille recomposée et entreprise : que prévoir dans les statuts ?** P. 38

## PLACE DE L'IMMOBILIER 47

▶ **Le tour de France de l'immobilier ancien** P. 47

▶ **En mal d'espace et de verdure, les Franciliens font leurs cartons** P. 53

▶ **Sondage, le parcours immobilier des Français** P. 56

▶ **Investissement de saison** P. 58  
Investir en outre-mer : bon plan ?



▶ **Vie de propriétaire** P. 60  
Gestion des canalisations d'eau et radiateurs au gaz, qui paie quoi ?

▶ **Vie de locataire** P. 62  
Travaux et jouissance du logement

▶ **Astuce notaire** P. 64  
« Avec l'acte authentique électronique, tout le monde gagne en confort »  
Entretien avec Thierry Thomas, notaire

## LOISIRS

▶ **Enchères** P. 78  
« Tout objet a de la valeur ! » Entretien avec Harold Hessel, commissaire-priseur

▶ **Livres** P. 82

▶ **Restez connecté** P. 83  
Notre sélection d'applics et de sites

▶ **Auto écolo** P. 84  
Renault Arkana E-Tech Hybride 145

## FICHES PRATIQUES

## 86

▶ **Immobilier** Installer un système de vidéosurveillance dans un immeuble / Le diagnostic assainissement

▶ **Famille** Comment modifier son pacs ? / Comment réviser la pension alimentaire ? / Le don sur succession

▶ **Finances** Qu'est-ce que le capital-investissement (ou Private Equity) ?

▶ **Crédit immobilier** Comment est fixé le taux d'intérêt ? / Le déblocage des fonds

▶ **Justice** Les actions devant le tribunal administratif / Les actions devant le tribunal de commerce

IMMOBILIER

### Installer un système de vidéosurveillance dans un immeuble

Tout ce qui relève de la vie privée des habitants doit être préservé. Les caméras seront donc placées de telle sorte qu'elles respectent l'intimité des occupants.

Les caméras ne peuvent filmer les portes, fenêtres, balcons ou terrasses. Seul les espaces communs, porche d'ascenseur, local vélos ou poussettes, hall d'entrée, et la présence de caméras doit être signalée par un pictogramme.

**Faut-il une autorisation administrative ?**  
Non, la loi sur l'immeuble est limitée par un décret ou un arrêté préfectoral. Qui, et tout le monde peut accéder à l'immeuble. Cela-ci doit être demandée auprès de la préfecture, il est possible de faire une demande en ligne sur [teleprocureur.justice.gouv.fr](http://teleprocureur.justice.gouv.fr).

**L'installation doit-elle être approuvée par les copropriétaires ?**  
Oui, aux termes de la loi Adu du 24 mars 2014, « les travaux nécessitant la conservation de l'immeuble et à la préservation de la santé et de la sécurité physique des occupants » relatifs de la même loi de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965.

**Conservation des renseignements et visioconférence ?**  
La durée de conservation doit être proportionnelle au but poursuivi. Selon les recommandations de la Cnil, elle ne peut excéder un mois. En outre, plusieurs autres points doivent être pris en compte : la preuve d'un incident et à porter plainte en proportionnalité s'applique également aux personnes autorisées à visionner les images. La Cnil recommande de donner cette possibilité au syndic, aux membres du conseil d'administration ou au gestionnaire ou au gestion de l'immeuble.

**Le permis de construire**  
Selon des dispositions de l'article 17 de la loi n° 2016-1033 du 27 juillet 2016, les travaux de vidéosurveillance dans un immeuble ne nécessitent pas de permis de construire.